



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Affaire n° 18-20241031

**Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une voie de jonction du chemin Henri Cabeu à la Ligne d'Equerre**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

4 novembre 2024

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 25 octobre 2024

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 36
- représentés : 11
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente et un octobre à seize heures cinquante-deux minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

### Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Mansour Zarif, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Augustine Romano, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Doris Técher, Véronique Fontaine par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Philippe Smith par Laurence Mondon, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

### Étaient absents :

Dominique Gonthier, Jack Gence

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 18-20241031**

**Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une voie de jonction du chemin Henri Cabeu à la Ligne d'Equerre**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** l'appel d'offres ouvert lancé le 7 juin 2024, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre complète pour cette opération,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 octobre 2024,

**Vu** le rapport n° 18-20241031 présenté au Conseil municipal du 31 octobre 2024,

**Considérant** la volonté de la collectivité de resserrer le maillage routier du territoire en reliant le chemin Henri Cabeu à la route départementale n°36,

**Considérant** les 2 projets de création de voies nouvelles prévus :

- Réalisation d'une liaison routière du chemin Henri Cabeu au chemin des Caféiers, d'une longueur d'environ 650 mètres,
- Réalisation d'une liaison routière de la Ligne d'Equerre à la route des Géraniums au 19ème km, d'une longueur d'environ 5 km.

**Considérant** les missions de base et les missions complémentaires suivantes :

Tranche(s)	Désignation
Tranche Ferme	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La tranche ferme comprend les <b>missions de maîtrise d'œuvre de base</b> suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>** les études d'opportunités (OPP)</li> <li>** les études avant-projet (AVP)</li> <li>** les études projet (PRO) et l'élaboration des DCE</li> <li>** l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du contrat de travaux (ACT)</li> <li>** le visa des études d'exécution faites par l'entrepreneur (VISA)</li> <li>** la direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)</li> <li>** l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)</li> <li>** l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC)</li> </ul> </li> <li>● Les <b>missions complémentaires</b> suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>** MC01 - Assistance à la passation et au suivi des marchés d'investigations complémentaires,</li> <li>** MC02 - Études de trafic</li> <li>** MC03 - Réalisation des études hydrauliques</li> <li>** MC04 - Assistance au maître d'ouvrage pour la constitution des dossiers et le suivi des procédures administratives et réglementaires</li> <li>** MC05 - Réalisation des études géotechniques G2AVP et G2PRO</li> <li>** MC06 – Inventaire faune &amp; flore</li> </ul> </li> </ul>
Tranche optionnelle TO001	<p><b>MC4 bis</b> : coordination et synthèse des dossiers et le suivi des procédures administratives et réglementaires du présent projet et du projet de régénération de la route des Géraniums / chemin des Caféiers</p>

**Considérant** que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au journal Le Journal de l'Île de La Réunion,

**Considérant** la décision de la commission d'Appel d'Offres du 28 octobre 2024 au vu du rapport d'analyse,

**Considérant** que la maîtrise d'œuvre fait l'objet d'une subvention auprès du département dans le cadre du Plan de Solidarité Territoriale ( « PST 2) avec une part de financement de 85 % du Département pour les missions éligibles. Le complément sera financé sur fonds propres communaux,

**Le Conseil municipal,**  
réuni le jeudi 31 octobre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions),**

**Article 1** la passation du marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Désignation	Titulaire	Montant maximum annuel en €HT	Montant maximum annuel en €TTC
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une voie de jonction du chemin Henri Cabeu à la Ligne d'Equerre	<b>INGEROP</b>  <b>Appts 11 &amp; 12</b> <b>3 rue des Ecoliers</b> <b>97490 Sainte-Clotilde</b>	Tranche ferme : 2 473 995 € HT Tranche optionnelle : 11 940 € HT <b>TOTAL :</b> <b>2 485 935 € HT</b>	Tranche ferme : 2 684 284,58€ Tranche optionnelle : 12 954,90€ <b>TOTAL :</b> <b>2 697 239,48€</b>

**Article 2** l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 20, compte 2031.

**Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser la Maire à signer ledit marché, tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**